

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Utilisation des données à caractère personnel par l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des missions d'inspection et de contrôle de l'AFMPS.

L'avant-projet fournit une base légale conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD (UE) 2016/679) pour le traitement des données à caractère personnel par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), dans le cadre des missions d'inspection qui lui sont confiées par la loi. La collecte, le traitement et l'utilisation de ces données doivent être conformes au RGPD.

Il prévoit également la limitation des droits accordés par le RGPD aux personnes concernées par ces traitements lorsque l'exercice de ces droits entraverait les missions d'inspection ou compromettrait le secret d'une enquête pénale ou la sécurité des personnes.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be